

Société : a'urba, agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, Hangar G2 - Quai Armand Lalande - BP 71 - 33041 Bordeaux tél. : 05.56.99.84.84

Responsables : Alain JUPPE, Maire de Bordeaux et Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB), Francis CUILLIER.

Présentateur : Francis CUILLIER directeur d'a'urba

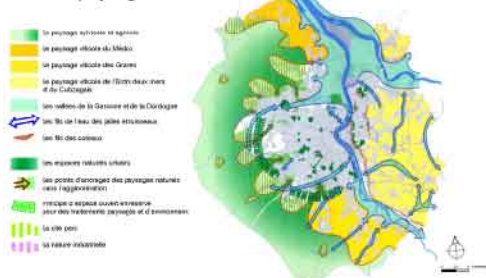
Organismes décisionnaires : Communauté Urbaine de Bordeaux et villes de Bordeaux, Pessac, Talence, Cenon, Lormont, Floirac...

Description de l'opération : En 1995, la CUB a confié à l'a'urba le soin d'établir un schéma directeur des transports urbains communautaires. La démarche engagée par l'a'urba, s'appuyant sur l'expérience strasbourgeoise, a consisté à étudier de manière intégrée un projet de transport collectif en site propre dont le tramway est la pièce maîtresse, avec un projet urbain d'ensemble permettant de requalifier et mettre en valeur les espaces publics majeurs de la métropole traversés par le futur tramway. En octobre 1996, le projet urbain de la ville de Bordeaux, a été adopté par le Conseil municipal. Le projet de tramway a été lancé fin 1996 par la CUB et des concours ont été organisés afin de choisir les équipes de maîtrise d'œuvre pour l'insertion urbaine du tramway, les espaces publics emblématiques, les parkings relais et les quais de Garonne. L'a'urba a conçu les programmes et les cahiers des charges, défini et coordonné le projet urbain d'ensemble sous forme d'un plan guide incluant les " plans d'embellissement " mettant en valeur les trois éléments fondamentaux de l'art urbain classique : " l'eau sous toutes ses formes, les plantations et l'architecture urbaine patrimoniale ". Les modes de représentations fondés sur les possibilités offertes par l'outil infographique et les techniques de communication visuelle ont aidé à préfigurer la représentation des espaces publics futurs et à faciliter le débat public.

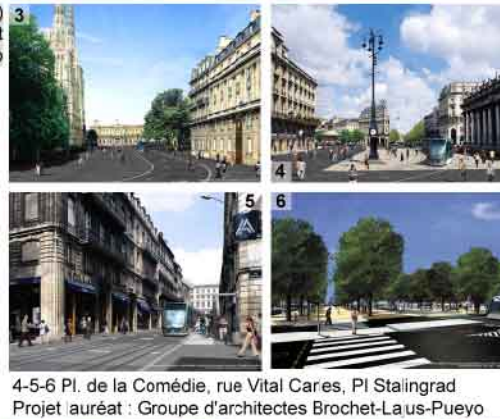
Equipe pluridisciplinaire : **Urbanistes :** Francis CUILLIER / Jean-Baptiste RIGAUDY (architecte et ingénieur)
a'urba **Architectes et urbanistes :** Christian MAUDET/ Dominique PETERMULLER
Architectes : Nicolas DROUIN / José BRANCO - **Paysagiste :** Valéry BRANDELA - **Communication :** Nadine GIBAUD

PLANS D'EMBELLEMENT DE BORDEAUX - Bordeaux (33)

Plan de paysage



Place de la victoire (2), 2000 : Projet Lauréat - Atelier Bernard Huet +



Front bâti sur la Garonne et aménagement des quais, projet lauréat : équipe Claire et Michel Corajoud, paysagistes

Qualité architecturale

- La démarche d'ensemble vise à requalifier le patrimoine existant naturel, viticole et architectural sur Bordeaux marqué par les époques florissantes du XVIIIème, XIXème et début du XXème siècle.
- La **trame végétale** concerne les parcs et jardins conçus autrefois et les nouveaux en projet (jardin botanique, parc des Jalles, parc des coteaux des hauts de Garonne) dans le cadre du plan vert.
- Le site des quais en réaménagement, le nouveau mobilier urbain et le ravalement des façades permettent déjà de voir les effets sur l'architecture urbaine.
- Le **plan des espaces publics liés au tramway** est complété par de multiples interventions sur les places et jardins publics, en liaison avec le plan vert élaboré, approuvé et mis en œuvre actuellement.
- Les **chartes de qualité urbaine** intègrent l'architecture contemporaine dans le tissu de modernité et de patrimoine préparant les prescriptions à insérer dans le cadre du futur Plan Local d'Urbanisme communautaire.
- Le **plan lumière** définit une vision d'ensemble où se greffent des éclairages. La place de la Bourse, la base des sous-marins comme les quais ou les cours ont des lumières différenciées, visant la sécurité, le confort et le spectacle de nuit.

Qualité de la vie sociale

- La démarche transport/projet urbain a pour conséquence : d'**améliorer l'accessibilité** de la ville sous toutes ses formes / de **rééquilibrer les différents modes de transports** : collectifs ou individuels (voiture, vélo, marche à pied) au choix des habitants / de **désenclaver** les quartiers et les communes de l'agglomération (services urbains, emploi et pratiques sociales) et de retrouver la "**ville spectacle pour tous**" avec une nouvelle urbanité.

Respect de l'environnement

- Le Plan de Déplacement Urbain PDU approuvé en 1998 complète le dispositif pour une meilleure **qualité de l'air**, une **réduction des nuisances sonores et olfactives** et rend à "**l'élément eau**" une présence forte dans la métropole. Ainsi la métropole bordelaise s'efforce d'assurer son avenir dans le respect des objectifs de développement durable. □